

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 23 septembre 2022

Date de la convocation: 09/09/2022

Membres en exercice : 7	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,</i>
Présents : 7	Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES
Votants : 7 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0	Représentés : Excusés : Absents :
Secrétaire de séance :	Daniel ROUSSET

Délibération 2022_028 - Objet : Délibération de mandat de maîtrise d'ouvrage confié au SDEE

Deliberation de mandat de maîtrise d'ouvrage confié au SDEE

Monsieur le Maire rappelle que le département de la Lozère compte aujourd'hui plus de 700 points de recyclage qui, pour la plupart, ont été réalisés au milieu des années 2000.

Des investissements sont désormais à prévoir pour rénover, agrandir ou rendre plus attrayant ces points.

Afin d'accompagner les collectivités en charge de ces travaux, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère (SDEE 48) a décidé de mettre en place un programme pluriannuel destiné à la modernisation du parc lozérien de points recyclage, prévoyant la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent de lui confier la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux de génie civil.

La mise en place d'entourages et autres travaux annexes restant à la charge de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les articles L2422-5 à L2422-11 du Code de la Commande Publique;

Considérant l'intérêt pour la commune de confier au SDEE une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de génie civil destinés à la rénovation ou l'aménagement de points recyclages.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL:

DECIDE de confier au SDEE 48 une mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de génie civil destinés à la rénovation ou l'aménagement de points recyclages;

APPROUVE le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexé;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ___ / ___ / 20___

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET